



## OGURE : L'efficacité énergétique au sein des PME régionales

jeudi 22 octobre 2015, par [lpe](#)

Depuis mai 2014, le Pôle des Éco-Industries de Poitou-Charentes (PEI) anime l'action collective OGURE (Opération Groupée pour une Utilisation Rationnelle de l'Energie) qui a pour objectif d'accompagner une dizaine de PME régionales [1] à la mise en oeuvre d'une démarche d'efficacité énergétique.

Les entreprises inscrites dans cette opération viennent des secteurs de l'industrie et des services à l'industrie et représentent une consommation énergétique globale de 30.5 GWh/an (47% pour l'électricité et 53% pour le gaz) pour une facture annuelle s'élevant à un peu plus de 2 millions d'euros (71% pour l'électricité et 29% pour le gaz).

L'action collective est divisée en quatre phases :

1 > Une étude technique initiale a d'abord été réalisée par le Pôle afin de déterminer la consommation de référence de chaque entreprise, de définir leur situation énergétique et d'identifier des premières actions d'économies d'énergie. Cette phase a permis une économie financière d'environ 40 000 €/an rien qu'avec l'optimisation des factures d'électricité.

2 > Un audit énergétique a ensuite été réalisé pour chaque entreprise par un cabinet extérieur pour une connaissance réelle des consommations énergétiques liées aux usages (process, air comprimé, éclairage, etc.). Cette expertise a permis de mettre en valeur un potentiel global d'économies d'énergie d'environ 7.3 GWh/an (-24%) représentant une réduction annuelle de la facture énergétique de 425 000 € (-21%) pour un investissement total de plus de 2.5 M€ (hors aides financières).

3 > Afin de concrétiser et pérenniser les démarches d'efficacité énergétique engagées, les entreprises ont été accompagnées par le PEI dans la réalisation d'un plan d'actions opérationnel (hiérarchisation des actions, recherches d'aides financières, etc.) visant à faciliter leurs décisions pour leurs futures stratégies énergétiques.

4 > Enfin, chaque entreprise s'est vu remettre un tableau de bord énergie personnalisé, créé par le PEI. Cet outil permet à l'entreprise de mettre en place un comptage énergétique et d'avoir un suivi temporel de ses consommations afin de détecter rapidement les dysfonctionnements.

Les résultats de cette opération répondent aux enjeux actuels des entreprises : l'importance de connaître et gérer leur énergie pour un maintien voire une amélioration de leur compétitivité. Le Pôle des Éco-Industries ne compte pas s'arrêter là et réfléchit avec la CCI Poitou-Charentes au lancement d'une nouvelle action collective de plus grande ampleur.



Contact pour informations :

Nicolas Rolle-Milaguet au 05 49 44 98 49

[n.rolle-milaguet@eco-industries.poitou-charentes.fr](mailto:n.rolle-milaguet@eco-industries.poitou-charentes.fr)

[Publi-information](#)

---

## Notes

[1] Les entreprises ayant bénéficié de ce dispositif : Adial, Bernardet, Bouchages Delage, Futuramat, Carti Meubles, Metal Chrome, Emitech, Ianesco, Ets Coeurjoly et Quadripack.